

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY
--

Séance du 3 Février 2011
Date de convocation: 28 janvier 2011

L'an deux mille onze, le trois février à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents : Daniel LELAIT, Charlette ROUSSEL, Fabienne SIONNEAU, Danielle COROLEUR, Jacques DUFOURNIER, Nicole BOURGOIN, Marie-Edith MERCIER, Jean-Claude KERVELLA, Christophe DESCHAMPS, Micheline LINGER, Martine BAUDOIN, Eric MAINARDI, Rémi JAVOY, Nathalie RIETH.

Etaient absents : Olivier BOIS

Pouvoirs : Olivier BOIS donne pouvoir à Daniel LELAIT.

Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire

Ordre du jour

- Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2011

Délibérations :

- Inscriptions de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Projet de parc photovoltaïque
- Logements communaux route de Cléry

Point sur les commissions

Questions diverses

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 janvier dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibérations

- **Objet : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)**

Aux termes des dispositions de l'article L. 361-1 du Code de l'environnement, le Département a établi, après avis des communes, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ces itinéraires peuvent notamment emprunter des chemins ruraux, après délibération des communes concernées.

En application de ces dispositions, le Conseil Général du Loiret a décidé, dans le cadre de l'actualisation de sa politique de randonnées, d'une refonte du PDIPR tel qu'il avait été adopté par délibération en date du 15 juin 1994, actualisée le 16 avril 1999.

Un projet de PDIPR a été élaboré tendant à :

- la définition d'un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre ou VTT, en cohérence avec les GR[®] et GRP[®] existants
- l'intégration à ce réseau d'itinéraires locaux aménagés par le Comité Départemental de Tourisme (CDT) et les communes, à l'échelle des cantons
- l'organisation de son suivi en vue de l'inscription de nouveaux chemins ou de chemins de substitution.

Le PDIPR a notamment pour objet la protection des chemins ruraux présentant un intérêt pour la randonnée.

Les communes du département sont donc invitées à délibérer pour donner ou confirmer leur accord à l'inscription au PDIPR des chemins ruraux expressément désignés, afin qu'ils puissent être protégés en qualité de support d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les dispositions de l'article L. 361-1 du Code de l'environnement,
 Vu la circulaire d'application du 30 août 1988,
 Vu les articles 1217 et 161-10-1 du Code rural,
 Ayant pris connaissance du projet de PDIPR proposé par le Département du Loiret,
 Ayant pris connaissance des procédures de mises à jour ultérieures,

1°) Accorde au Département l'autorisation d'inscrire au PDIPR les chemins ruraux ci-dessous désignés :

Numéro	Désignation	Portion	Référence cadastrale
N°25	Chemin rural de Cléry à Ardon		Feuilles 000 F 01 - 000 H 01
N°15	Chemin rural du Gué de l'Ardoux		Feuilles 000 ZR 01 - 000 H 01
N°19	Chemin rural de Mézières-lezCléry à Olivet		Feuille 000 E 01
N°24	Chemin rural dit Rue aux Vaches		Feuille 000 E 01
N°37	Chemin rural dit des Anes ou des Vignolles de Saint-Hilaire Yvoy		Feuille 000 E 01
N°34	Chemin rural dit des Basses vallées à Olivet		Feuille 000 E 01
N°31	Chemin rural dit des dix Arpents		Feuilles 000 ZL 01 - 000 ZI 01
N°30	Chemin rural dit des Chataigners	Du chemin d'exploitation n°20 au chemin rural dit des dix Arpents	Feuille 000 ZL 01

N°33	Chemin rural dit des Millis		Feuilles 000 ZS 01 - 000 ZT 01
N°39	Chemin rural de Cléry aux Ludes par les Gazes		Feuille 000 F 01
N°38	Chemin rural de Olivet à Maison rouge		Feuille 000 F 01
N°7	Chemin rural dit Rue des Terres d'église	Du chemin communal n°40 dit de Saint André à la route départementale D215 dite de Mareau aux Prés	Feuille 000Zp 01

Il est précisé que font partie intégrante de la présente délibération les pièces suivantes et ci-après annexées :

- le plan cadastral de situation des chemins ou portions de chemins ci-dessus désignés
- le tableau d'assemblage des chemins ruraux de la commune portant désignation des chemins ruraux ci-dessus visés.

3°) **A pris bonne note des conséquences juridiques de cette inscription au PDIPR et notamment** de la nullité de toute aliénation de chemin rural inscrit au PDIPR sans proposition préalable au Département d'un chemin de substitution garantissant la continuité des itinéraires de randonnées, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la randonnée.

4°) **S'engage :**

à inscrire les chemins ruraux ci-dessus désignés au Plan local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune, en application des dispositions de l'article L. 123-1-6° du code de l'urbanisme,
à informer le Conseil Général du Loiret de toute modification envisagée

5°) **Autorise** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à l'inscription des chemins ruraux au PDIPR.

- **Projet de Parc Photovoltaïque :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la société NEOEN concernant l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune.

Cet aménagement serait situé à proximité du lieu-dit Villeneuve sur le site d'une carrière dont l'exploitation se termine prochainement.

Ce projet serait situé sur les parcelles cadastrées F231, F232, F233, F234 en totalité et les parcelles F6, F230 et F 235 pour partie, le tout pour une superficie d'environ 22 hectares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable à ce projet.

Les parcelles concernées par l'implantation de cet aménagement seront prises en considération dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

- **Logements communaux route de Cléry :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de construction de logements sociaux dans le bourg avec le concours de l'office d'HLM « Logem Loiret ».

Ce projet serait situé dans le bourg, à proximité de l'église et permettrait l'accès aux logements à des familles aux revenus modestes.

Afin de rendre le projet plus cohérent et ainsi de prendre en considération l'aménagement et l'extension du parvis de l'église qui est plus que nécessaire, il est proposé de détruire les deux anciennes maisons appartenant à la commune situées au « 134 et 146, route de Cléry » dont la réhabilitation serait beaucoup trop onéreuse.

Dans un premier temps la maison inoccupée serait détruite et par la suite les personnes vivant dans la deuxième maison seraient relogées dans un des logements sociaux construits afin de pouvoir démolir la deuxième maison.

Le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions),

Décide de démolir les maisons situées au 134 et 146, route de Cléry

Autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir.

Point sur les commissions

- **CCAS :**

Madame Fabienne SIONNEAU, adjointe au CCAS, informe le Conseil Municipal que le repas des anciens aura lieu cette année le 3 avril prochain à 12h15 au restaurant scolaire. Cette année les membres du CCAS et du Conseil Municipal seront sollicités pour assurer le service.

- **Communication :**

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint à la communication, informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition du logiciel informatique « JCAL PRO », il est maintenant possible de voir sur le site internet de la commune le calendrier de réservation des salles et barnums. Monsieur KERVELLA propose par ailleurs, qu'un calendrier des manifestations de la commune soit mis en ligne afin d'optimiser l'acquisition de ce nouvel outil informatique.

- **Environnement :**

Une rubrique "Agenda21" sera créée sur le site internet afin de sensibiliser les habitants de la commune à cette démarche qui est menée avec la commune de Mareau-aux-Prés et avec le concours de la région Centre. Une synthèse de cette rubrique "Agenda 21" sera rédigée dans le prochain feuillet info.

Madame Danielle COROLEUR, adjointe à l'environnement, informe le Conseil Municipal que la commission environnement souhaite organiser une « chasse aux œufs » le jour de Pâques. Cette manifestation permettra de découvrir les itinéraires de liaisons douces entre les hameaux pour arriver tous ensemble dans le bourg et participer à cette chasse aux œufs. Ces itinéraires empruntés pourront ainsi servir de base à notre projet de déplacements doux qui seront inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme. Les membres du Conseil Municipal et de la commission environnement seront sollicités afin d'organiser cette manifestation.

- **Cimetière :**

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint au cimetière, propose aux membres de la commission de se réunir le 23 février prochain afin de réfléchir sur les travaux à réaliser cette année.

- **Révision du Plan Local d'Urbanisme :**

La dernière réunion s'est tenue en Mairie, le mardi 1^{er} février afin de travailler sur le plan de zonage et sur le règlement.

Monsieur Eric Mainardi souhaite qu'à l'avenir un calendrier soit fixé et que les réunions ne soient plus reportées. Les membres du comité de pilotage souhaitent par ailleurs que la prochaine réunion fixée au jeudi 10 mars à 9h30 ne soit pas reportée au vendredi. Monsieur le Maire prend acte et prendra contact avec le bureau d'études en charge de la révision du PLU afin de lui signifier.

Questions diverses

- **Projet de carrières :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les exploitants et le propriétaire des carrières au lieu dit « Villeneuve » ont été reçus en Mairie. Ceux-ci ont exposés les motifs techniques et financiers de leur projet. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se réunir en commission élargie le mardi 8 mars à 20h00 afin de discuter de ce projet.

- **Garderie Périscolaire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite des locaux de la garderie périscolaire aura lieu en la présence d'un médecin de la Protection Médicale Infantile (PMI) et d'un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale le lundi 14 février. Cette visite sera l'occasion de faire le point sur la réglementation concernant la capacité d'accueil des locaux de la garderie et sur le taux d'encadrement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un questionnaire envoyé par l'Association des Maires du Loiret sollicitant leur avis concernant le scrutin des élections municipales en 2014.

Prochain conseil municipal : jeudi 10 mars à 20h30.

La séance est levée à 22h30.